



Conseil économique et social

Distr. limitée
7 juillet 2010
Français
Original : anglais

Pour examen

Fonds des Nations Unies pour l'enfance

Conseil d'administration

Deuxième session ordinaire

7-9 septembre 2010

Point 6 c) de l'ordre du jour provisoire*

Résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays

Région de l'Asie de l'Est et du Pacifique

Résumé

Le présent résumé des examens à mi-parcours des programmes de pays de la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique menés en 2009 a été élaboré en réponse à la décision 1995/8 du Conseil d'administration. Celui-ci est invité à faire connaître ses observations sur le rapport et à fournir des directives au secrétariat.

* E/ICEF/2010/15.

Introduction

1. En 2009, cinq pays de la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique ont réalisé des examens à mi-parcours, dont trois figurent dans le présent rapport : la République démocratique populaire lao, la Mongolie et la Thaïlande. Le programme de pays de la Malaisie, dont le cycle triennal a été écourté, a fait l'objet d'un moment de réflexion stratégique en lieu et place d'un examen à mi-parcours, et le projet de descriptif de programme de pays présenté en juin 2010 contient un examen du programme précédent. S'agissant du Myanmar, l'examen à mi-parcours de 2008 a été reporté à 2009 afin de concentrer tous les efforts sur la réaction à la situation d'urgence provoquée par le passage du cyclone Nargis. Le projet de descriptif de programme de pays examiné à la session annuelle du Conseil d'administration en juin 2010 contient des éléments issus de l'examen à mi-parcours.

2. Les examens à mi-parcours de 2009 ont profité de deux événements importants : a) un examen régional des leçons tirées de l'expérience des examens à mi-parcours de 2008, conduit par le Bureau régional au premier trimestre de 2009; b) l'évaluation de l'exécution des programmes conduite par le Bureau de la vérification interne des comptes. Les examens à mi-parcours ont été réalisés au plus fort de la crise financière mondiale, dont l'impact sur les enfants a été étroitement suivi par le Bureau régional.

Examens à mi-parcours

République démocratique populaire lao

Introduction

3. Le Groupe de référence de l'examen à mi-parcours, coprésidé par le Secrétariat de la Commission nationale pour les mères et les enfants et par l'UNICEF, a supervisé le processus d'examen. L'UNICEF a tenu un moment stratégique de réflexion informel avec l'appui du Bureau régional. Le 23 septembre 2009, le processus d'examen à mi-parcours a abouti à une réunion de haut niveau sous la présidence de la Commission nationale pour les mères et les enfants et du Directeur régional du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Asie de l'Est et le Pacifique, à laquelle ont participé des représentants de ministères d'exécution, de gouvernements provinciaux et locaux, de l'équipe de pays des Nations Unies, des donateurs bilatéraux et des organisations de la société civile.

4. Le processus d'examen à mi-parcours s'est appuyé sur quatre éléments essentiels : a) une analyse mise à jour de la situation des enfants et des femmes, effectuée sous l'angle des droits de l'homme; b) un examen des activités sectorielles et des domaines transversaux couverts par le programme; c) deux études thématiques sur le renforcement des capacités et les communications pour l'appui aux programmes; d) un examen du plan de gestion du programme de pays. Certains examens sectoriels ont tenu compte des opinions des enfants et des jeunes. Il a également été procédé à des visites de suivi sur le terrain, afin de vérifier les constatations.

Situation actuelle des enfants et des femmes

5. Pour un pays dans lequel les deux tiers de la population vivent avec moins de 2 dollars par jour (et 27 % avec moins de 1 dollar par jour)¹, des bouleversements externes imprévus – y compris les effets du changement climatique et de la crise financière mondiale – remettent en cause les acquis obtenus de haute lutte et compromettent la capacité de survie des familles démunies. Bien que le pays soit en bonne voie pour réaliser la moitié des objectifs du Millénaire pour le développement, les questions d'équité demeurent très problématiques.

6. Même si la République démocratique populaire lao est en passe de réaliser l'objectif 4, les taux de mortalité infantile et des moins de 5 ans demeurent élevés (respectivement 70 et 98 pour 1 000 naissances vivantes)². La nutrition des enfants de moins de 5 ans est une source de grave préoccupation – 37 % d'entre eux sont en insuffisance pondérale et 40 % souffrent d'un retard de croissance. Le taux de vaccination systématique demeure faible : 32 % des enfants de 12 à 23 mois reçoivent les trois doses nécessaires du vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos (DCT)³. Dans cette tranche d'âge, seuls 14 % des enfants sont complètement vaccinés⁴. Le taux de mortalité maternelle de 660 décès pour 100 000 naissances vivantes est l'un des plus élevés de la région. Il s'explique principalement par le faible accès aux soins prénatals (35 %) et le fait que 20 % des naissances seulement sont supervisées par un professionnel de santé compétent. L'investissement dans le secteur de la santé, de l'ordre de 0,6 % du produit intérieur brut, reste faible.

7. Dans le secteur de l'éducation, en dépit des progrès réalisés concernant le taux de scolarisation dans le primaire (passé de 84 % en 2005 à 89 % en 2008), le pays est mal parti pour réaliser l'objectif 2, en raison de taux élevés de redoublement et d'abandon scolaire. Les inégalités entre les sexes sont progressivement réduites à l'école primaire, où ce sont les filles issues de minorités ethniques et vivant en milieu rural qui sont les moins scolarisées. Le taux d'achèvement de la scolarité reflète toujours les inégalités entre les sexes : les filles sont systématiquement désavantagées. De surcroît, le pays a l'un des budgets de l'éducation les plus faibles de la région; il représente 10,2 % de la dépense publique totale (les chiffres peuvent varier selon la méthode de calcul utilisée).

Progrès accomplis et principaux résultats obtenus à mi-parcours

8. Le programme de pays a permis d'obtenir des résultats essentiels dans de nombreux domaines. En particulier, le Programme national étendu de vaccination a été renforcé grâce au développement de la chaîne du froid (la couverture atteint désormais 80 %, contre 22 % seulement au début de la période du programme). Plus de 1 100 agents de santé ont été formés à la vaccination et à la gestion de la chaîne du froid. Au moins 80 % des enfants de moins de 1 an sont complètement vaccinés contre les sept maladies. En 2008, le taux de vaccination systématique a augmenté de 5 à 10 % par rapport à 2007, grâce aux efforts déployés par l'UNICEF et ses partenaires (dont l'Organisation mondiale de la Santé, la Banque asiatique de développement, la Banque mondiale, l'Agence japonaise de coopération internationale et l'Agence luxembourgeoise de coopération au développement). Des

¹ Rapport national sur le développement humain, République démocratique populaire lao, 2006.

² Recensement de la République démocratique populaire lao, 2005.

³ Enquêtes en grappes à indicateurs multiples de 2006.

⁴ Ibid.

plans ont été élaborés pour mener une campagne d'éradication du tétanos de la mère et du nouveau-né, et pour adopter un nouveau vaccin (le vaccin combiné diphtérie/coqueluche/tétanos et hépatite B, *Haemophilus influenzae* de type B). En outre, le projet d'iodation universelle du sel a permis l'iodation de 85 % du sel destiné à la consommation humaine, et la réalisation de l'objectif consistant à éliminer les troubles dus à une carence en iode est désormais en vue.

9. Le Groupe de travail sur le secteur de l'éducation, présidé par le Ministère de l'éducation et coprésidé par le Gouvernement australien et l'UNICEF, a permis de veiller avec efficacité au respect des engagements pris au titre du Plan d'action national de la Déclaration de Vientiane. Le Ministère de l'éducation a dirigé avec vigueur l'action du Groupe de travail, vecteur principal du dialogue avec les partenaires de développement et moteur des progrès accomplis au titre du Cadre de développement du secteur de l'éducation adopté en 2009. Les progrès en matière de coordination entre les partenaires et le Gouvernement sont remarquables. L'accès à l'éducation a considérablement augmenté dans les trois provinces du nord, de même que la qualité de l'enseignement, grâce à la présence à Oudomxay d'un bureau partagé entre le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF.

10. L'adoption de la loi relative à la protection des droits et des intérêts des enfants a accéléré la création de 124 réseaux de protection de l'enfance (contre 74 en 2006) et de 54 centres d'écoute dans sept provinces. À l'échelle des villages, les réseaux de protection de l'enfance offrent un accès sans précédent aux services de protection de l'enfance et les structures sont renforcées afin de couvrir d'autres provinces, grâce à la conclusion de partenariats avec plusieurs organisations non gouvernementales internationales. L'UNICEF a fourni un appui technique et mené des activités de sensibilisation reposant sur des faits qui ont contribué à la mise au point dans le pays de systèmes de protection de l'enfance plus solides et, plus particulièrement, à l'élaboration de normes et de mesures relatives à la justice pour mineurs, au trafic, aux munitions non explosées et aux enfants vivant et travaillant dans la rue.

Ressources utilisées

11. De 2007 à 2009, le montant prévu des ressources ordinaires a été porté de 1 787 000 dollars à 1 935 000 dollars en 2007, 1 980 000 dollars en 2008 et 1 979 000 dollars en 2009. Le montant effectif des autres ressources allouées en 2007 et 2008 était supérieur de 25 % à celui qui était prévu dans le descriptif de programme de pays, certains des programmes recevant un financement bien plus élevé (éducation) et d'autres faisant l'objet de coupes budgétaires (VIH/sida). Toutefois, en 2009, les autres ressources ne représentaient que 9,9 millions de dollars, alors que le plafond fixé dans le descriptif de programme de pays était supérieur à 12 millions de dollars. À la suite des inondations et des situations d'urgence qui en ont découlé, plus de 2,5 millions de dollars ont également été reçus au titre de fonds d'urgence.

Possibilité de progrès et facteurs limitatifs

12. L'insuffisance des moyens financiers et humains que fournissent les partenaires de projets continue d'entraver le développement, en particulier lorsqu'il s'agit de mobiliser le Gouvernement à l'échelle locale. Celui-ci consacre des crédits budgétaires très faibles aux secteurs sociaux; c'est pourquoi de nombreux services

sociaux de base connaissent des problèmes d'accès et de qualité. De même, la Commission nationale des mères et des enfants, qui est le principal partenaire de l'action menée par l'UNICEF, dispose de moyens de coordination limités. Sa capacité à diriger, à coordonner et à appliquer les plans qui ont été convenus pour les enfants est limitée par l'insuffisance des moyens dont dispose son secrétariat national et ses partenaires à l'échelle des provinces et des districts. En conséquence, certains programmes ont conservé une nature très sectorielle, ce qui a entravé l'adoption d'une approche globale de l'enfance. La quantité limitée d'analyses et de données pose de graves problèmes pour la planification, le suivi et l'évaluation des résultats du programme. Les données sont souvent indisponibles, manquent de fiabilité et ne sont pas triées en groupes distincts. L'accès aux services sociaux de base se heurte souvent à des barrières linguistiques, culturelles et physiques, surtout dans les zones isolées.

Aménagements apportés au programme

13. L'examen à mi-parcours confirme que les résultats d'ensemble, tels qu'ils ont été présentés dans le descriptif de programme de pays, demeurent valides pour le reste de la période d'application. L'examen à mi-parcours a permis de recenser plusieurs domaines stratégiques prioritaires pour le reste du programme de pays : la réalisation équitable des objectifs; l'application des changements d'organisation en cours à l'UNICEF; l'amélioration de la gestion et la mise en œuvre d'initiatives pour le progrès; l'adaptation aux processus nationaux de planification.

14. En particulier, à l'issue de l'examen à mi-parcours, il a été recommandé d'adopter les priorités suivantes, qui devraient toucher tous les aspects de la programmation : a) accorder la priorité aux zones pauvres et isolées, adapter les priorités géographiques en conséquence et s'employer à la réalisation équitable des objectifs; b) renforcer la convergence des programmes et optimiser leur impact grâce à la participation des autorités à l'échelle des provinces et des districts, afin de placer l'enfant au cœur de la planification, de la budgétisation et de la prestation de services; c) renforcer le suivi et l'évaluation, la gestion des connaissances et l'analyse d'ensemble de l'impact qu'ont sur les enfants les problèmes émergents tels que le changement climatique, la pauvreté, les inégalités et les crises économiques; d) adopter une méthode plus systématique de renforcement des capacités et de communication concernant les initiatives de développement, en déterminant notamment des indicateurs d'impact; e) étendre les partenariats dans le cadre de la Déclaration de Vientiane sur l'aide (à la lumière du Programme d'action d'Accra de 2008), afin de mobiliser davantage d'appui et de moyens au service des enfants; f) adopter une démarche soucieuse de l'égalité des sexes et de l'émancipation des femmes; g) accorder une plus grande attention à la participation des jeunes et des adolescents.

Mongolie

Introduction

15. L'examen à mi-parcours a été réalisé, en trois étapes, le 23 juin 2009 par le Ministère des affaires étrangères. On a commencé par mettre à jour la situation des femmes et des enfants pour évaluer et analyser les réalisations les plus probantes et les principaux obstacles dans le cadre de la Déclaration du Millénaire et les objectifs

du Millénaire pour le développement. Des études sectorielles ont ensuite été menées par l'UNICEF et les ministères d'exécution afin d'évaluer les progrès accomplis et les principaux résultats obtenus à mi-parcours s'agissant des ressources utilisées, des possibilités de progrès et des facteurs limitatifs, et des aménagements apportés au programme. Enfin, trois évaluations effectuées avant l'examen à mi-parcours ont fourni des informations précieuses. Ces évaluations portaient sur les commissions de la justice pour mineurs en vue de l'application de la stratégie de diversion à l'intention des enfants ayant eu maille à partir avec la loi, sur les services de conseil et dépistage volontaires fournis dans le cadre du programme de lutte contre le VIH/sida et sur les effets de la stratégie d'autonomisation de la famille dans le contexte du programme d'accès aux services sociaux de base.

Situation actuelle des enfants et des femmes

16. Malgré la croissance économique rapide qui a caractérisé la Mongolie, la pauvreté n'a pas diminué et les inégalités croissantes pourraient encore s'aggraver du fait de la crise financière et économique mondiale actuelle. On cite parmi les objectifs les plus ambitieux la lutte contre la pauvreté, la prévention et le traitement de la tuberculose, le logement, l'égalité des sexes au niveau de la prise de décisions politiques, la lutte contre la baisse des inscriptions dans l'enseignement primaire et la parité des sexes dans l'enseignement secondaire et supérieur. La crise économique mondiale a fait baisser les recettes nationales, ce qui a eu des répercussions sur l'ouverture de crédits budgétaires et entraîné des réductions des dépenses sociales et de santé. Dans ce climat d'incertitude financière, il faudra redoubler d'efforts pour veiller à ce que les avancées obtenues sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ne soient pas sapées par l'engagement réduit du secteur public tant en matière de financement que de volonté politique.

17. On recueille davantage de données et d'informations liées à la question de la protection de l'enfance, en particulier les enfants les plus vulnérables. On s'emploie actuellement à recenser les causes profondes de la maltraitance à l'égard des enfants, de la violence domestique et institutionnelle et de la traite d'enfants, et à évaluer la situation et la prévalence de ces violences. La documentation qui a permis de comparer les taux d'incarcération des enfants et des jeunes ayant eu maille à partir avec la loi à ceux des enfants bénéficiant du système de justice réparatrice a permis de réaliser des progrès.

Progrès accomplis et principaux résultats obtenus à mi-parcours

18. Le programme de pays a permis d'obtenir des résultats dans les domaines indiqués ci-après. Une analyse stratégique consacrée à la Mongolie a été élaborée en se fondant sur l'analyse de la budgétisation des coûts marginaux face aux goulets d'étranglement; elle a permis de recenser les améliorations nécessaires en matière de pratiques hygiéniques, les besoins des femmes qui nourrissent exclusivement leur bébé au sein, ainsi que ceux liés aux activités de santé publique locales. Le Ministère de la santé a approuvé le principe de la fourniture de soins continus qui exige notamment d'augmenter les crédits budgétaires et de réviser les programmes de formation. L'UNICEF a fourni un appui financier et technique afin de construire un site ultramoderne d'entreposage des vaccins permettant une gestion efficace des achats. La stratégie « Atteindre chaque district » a été adoptée par le Ministère de la santé et le Centre national des maladies transmissibles; un plan d'action propre à

assurer son application à l'échelle nationale a ensuite été élaboré. Dans le cadre de cette stratégie, l'UNICEF a conclu un accord sur les dosages recommandés en vitamine D et les suppléments en oligo-éléments.

19. À la suite de l'adoption d'une politique scolaire adaptée aux besoins des enfants, le Ministère de l'éducation, de la culture et des sciences a élaboré des indicateurs de performance clefs, des modules de formation scolaire adaptés aux besoins des enfants, des outils pédagogiques axés sur les enfants, prévu la participation d'organisations dirigées par des étudiants aux activités de planification scolaire, institué des normes concernant les dortoirs et lancé une initiative de modernisation à l'échelle nationale. Parmi les progrès réalisés en matière de développement du jeune enfant, on peut notamment citer l'adoption d'une loi sur l'enseignement préscolaire qui institue d'autres types d'enseignement à ce niveau, notamment à l'intention des enfants défavorisés, l'approbation du contenu de ces programmes et la validation de l'âge en ce qui concerne les normes nationales relatives à l'apprentissage et au développement des enfants.

20. Le troisième cycle de l'enquête en grappes à indicateurs multiples, achevé au début de 2007, a contribué au renforcement des capacités du Bureau national des statistiques et à la mise à la disposition du public de systèmes de métadonnées sur le développement (tels que ChildInfo.org). La Mongolie a participé à l'Étude mondiale sur la pauvreté et les disparités chez les enfants (2008-2009) et organisé, en étroite collaboration avec la Banque asiatique de développement, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'UNICEF, le tout premier atelier reposant sur un partenariat public et privé consacré à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La stratégie d'autonomisation des familles, initiative centrale du programme d'accès aux services sociaux de base de l'UNICEF exécuté à l'échelon local, a été intégrée dans le projet de programme national consacré au développement de l'enfant et de la famille, de sorte que la composante prestation de services pourra être gérée par le Gouvernement dans les limites du budget national.

Ressources utilisées

21. Le montant des crédits annuels prévus au titre des ressources ordinaires est passé de 907 000 dollars en 2007 à 816 000 dollars en 2008 et à 774 000 dollars en 2009. Cette diminution a eu des répercussions sur les ressources consacrées au recrutement du personnel et aux domaines prioritaires de l'appui aux programmes. Le plafond des autres ressources a été atteint par le bureau. Cette situation est toutefois source d'erreurs d'interprétation, étant donné que les autres ressources allouées aux programmes éducatifs représentent plus de 200 % des sommes prévues alors que celles consacrées à la survie et au développement des jeunes enfants et à la lutte contre le VIH/sida ne représentent que 60 %. Cela s'explique notamment par l'élargissement du rôle de l'UNICEF en matière d'éducation et d'apprentissage des jeunes enfants, de concert avec les partenaires concernés et dans le cadre de l'initiative Éducation pour tous/Procédure accélérée. La santé et la nutrition continuent donc d'être des sources de préoccupation.

Possibilités de progrès et facteurs limitatifs

22. Les partenaires des services de protection sociale et de l'enfance ne comprennent pas bien la démarche de renforcement systémique, ne font pas preuve d'une coordination satisfaisante et ne partagent pas suffisamment l'information. Le

manque de qualification et de moyens des travailleurs sociaux figure parmi les principaux obstacles à la mise en œuvre d'une démarche globale dans le domaine de la protection de l'enfance.

23. Les réalisations les plus importantes sont notamment : l'élargissement de l'accès à l'eau et aux services d'assainissement dans des écoles et des communautés rurales ciblées et la promotion de pratiques d'hygiène sûres. L'approche verticale adoptée pour mettre en œuvre le programme, une coordination intersectorielle insuffisante et la faible priorité accordée à l'assainissement comptent parmi les facteurs qui nuisent le plus à l'efficacité des programmes.

Aménagements apportés au programme

24. L'examen à mi-parcours a confirmé que le programme du pays est en bonne voie et qu'aucune modification substantielle n'est nécessaire. Il a toutefois été suggéré de modifier certains programmes, en divisant par deux les quatre projets des programmes de protection de l'enfance, en affinant et en rendant plus cohérente la stratégie globale en matière de protection de l'enfance. Le programme de santé et de nutrition infantiles mettra davantage l'accent sur la continuité des soins afin de réduire les goulets d'étranglement et de promouvoir une démarche intégrée.

25. Les modifications effectuées à l'issue de l'examen du budget-programme de juin sont les suivantes : création de quatre postes, suppression d'un poste de Volontaire des Nations Unies, trois postes vacants et déclassement d'un poste d'agent recruté sur le plan national.

Thaïlande

Introduction

26. L'examen à mi-parcours a été réalisé conjointement par l'UNICEF et l'Agence thaïlandaise de coopération pour le développement international au nom du Gouvernement du Royaume de Thaïlande. Ils ont adopté une démarche consultative et participative, avec le concours des partenaires de la communauté de développement, notamment les organismes partenaires de l'ONU et les organisations non gouvernementales.

27. L'examen a été effectué sur fond de multiples évolutions sociales : la crise économique mondiale; l'élaboration du onzième plan de développement national de la Thaïlande; la réévaluation du rôle des organismes des Nations Unies qui s'occupent du développement dans un pays désormais considéré comme un pays à revenu intermédiaire; la révision des priorités organisationnelles de l'UNICEF formulées dans son plan stratégique à moyen terme; et une réorientation à l'échelle de l'organisation en faveur d'une coopération plus en amont.

28. L'examen à mi-parcours comprend trois composantes interdépendantes : a) un point sur la situation actuelle des enfants et des femmes; b) l'examen de chaque composante du programme du pays; c) l'examen thématique d'un certain nombre de questions stratégiques intersectorielles spécifiques. L'examen à mi-parcours a été renforcé par une réflexion stratégique et un exercice d'orientation stratégique axés sur les questions clefs concernant la coopération entre l'UNICEF et la Thaïlande, pays à revenu intermédiaire, et par le recensement de « réorientations stratégiques » essentielles. L'évaluation des capacités institutionnelles a été achevée trop tard pour

être incluse dans l'examen à mi-parcours, mais elle contribuera à une meilleure compréhension des difficultés sous-jacentes qu'il importe de surmonter pour réaliser les droits des enfants.

29. L'examen à mi-parcours est axé sur certaines questions stratégiques : a) les principales stratégies adoptées dans le plan d'action du programme du pays; b) les enseignements tirés, notamment les stratégies déjà recensées qui pourraient être renforcées; c) l'appui à un environnement en mutation et aux nouvelles priorités; d) le recensement de stratégies essentielles pour que les programmes obtiennent les meilleurs résultats possibles (en ce qui concerne le plan stratégique à moyen terme de l'UNICEF); e) des stratégies à l'appui d'une coopération en amont tenant compte de l'évolution des capacités de la Thaïlande devenue pays à revenu intermédiaire. Des questions clefs ont été formulées pour chaque point de façon à orienter l'examen.

Situation actuelle des enfants et des femmes

30. Les conséquences de la crise mondiale sur les enfants issus de familles indigentes ont été atténuées par l'accès à une éducation et à des soins médicaux de base gratuits. Il pourrait toutefois y avoir des conséquences à long terme si ces familles réagissent à des baisses de revenus ou des pertes d'emploi en réduisant la quantité ou la qualité de l'alimentation des enfants. Comme dans la plupart des autres pays, on ne dispose pas de données suffisantes pour apprécier l'évolution de l'état nutritionnel des enfants thaïlandais, de sorte que les conséquences négatives de la crise pour la santé et la nutrition pourraient passer inaperçues pendant un certain temps.

31. Le Gouvernement a achevé l'analyse des résultats de l'enquête sur les ménages concernant les questions liées à l'éducation des enfants et des jeunes et a également élaboré des modules permettant d'évaluer les connaissances des jeunes à propos du VIH/sida. L'UNICEF a actualisé sa propre analyse de la situation des enfants, des jeunes et des femmes en regroupant les études et données les plus récentes. Cette analyse comprend une section sur la menace posée par le changement climatique qui répond à une demande particulière.

32. Le troisième rapport périodique présenté au Comité des droits de l'enfant a été élaboré et le rapport final sera présenté en 2010. Le Cabinet examinera en 2010 les résultats d'une consultation nationale sur la levée de la réserve formulée par la Thaïlande à l'article 7 de la Convention relative aux droits de l'enfant portant sur l'enregistrement de l'enfant dès sa naissance, notamment des migrants. Les droits de certains enfants de migrants ont été reconnus lorsque le Ministère du travail a annoncé qu'il enregistrerait à l'avenir ces enfants avec leurs parents lors de la remise de leurs documents officiels. Cela donnera à ces enfants accès aux services sociaux et empêchera leur arrestation ou leur expulsion.

Progrès accomplis et principaux résultats obtenus à mi-parcours

33. En matière de protection de l'enfance, l'examen à mi-parcours a confirmé l'augmentation du nombre de démarches de renforcement systémique et une plus grande influence sur les politiques et les lois. Il convient toutefois d'étendre ces résultats à toutes les composantes du programme. L'accent a été mis sur les droits des enfants les plus vulnérables et des progrès remarquables ont été réalisés en matière de sensibilisation et d'obtention de ressources.

34. Les évaluations externes des trois principales composantes du programme – l'éducation, la protection de l'enfance et le renforcement des capacités locales – ont montré que les indicateurs indirects faisaient apparaître des progrès dont on pouvait raisonnablement penser qu'ils allaient durer.

35. Toutes les composantes du programme ont enregistré des progrès satisfaisants. On notera en particulier l'adoption, à la suite de campagnes de sensibilisation, de nouvelles politiques et de nouvelles lois, notamment celles portant l'âge de la responsabilité pénale de 7 ans à 10 ans et la modification de la loi sur la nationalité et l'enregistrement à l'état civil pour garantir le droit universel à l'enregistrement de la naissance et l'obtention de la nationalité thaï par des enfants qui seraient autrement apatrides. Les mécanismes de suivi des droits des femmes et des enfants ont été renforcés en incorporant les enquêtes en grappes à indicateurs multiples dans les enquêtes nationales. Des programmes ciblés ont été mis en œuvre en faveur de la protection et de la défense des droits des enfants vulnérables; ils prévoyaient entre autres un mécanisme amélioré d'enregistrement des naissances qui a permis de réduire le nombre d'enfants non enregistrés. Les enfants et les jeunes ont eu l'occasion de faire entendre leur voix, notamment par le biais de la publication *Everyday Fears*, qui rend compte des impressions des enfants vivant dans l'extrême sud de la Thaïlande, région en proie à des conflits. Grâce à la coopération Sud-Sud, le pays a mis en commun avec 17 autres pays de la région et d'Afrique ses expériences et ses pratiques optimales en matière de promotion des droits des enfants par le biais d'ateliers techniques (consacrés notamment aux écoles adaptées aux enfants et au VIH/sida).

Ressources utilisées

36. Au cours de la période 2007-2009, le montant total des dépenses afférentes au programme ordinaire s'élevait à 18 280 000 dollars, soit 15 360 000 dollars provenant d'autres ressources et 2 920 000 dollars prélevés sur les ressources ordinaires. En outre, 11 180 000 dollars provenant des fonds alloués aux opérations de secours d'urgence ont été versés pour faire face au tsunami. Le montant total des dépenses afférentes au programme ordinaire s'est réparti comme suit : 40 % des fonds ont été affectés à la composante protection de l'enfance, 15 % à l'éducation, 15 % au VIH/sida, 12 % aux campagnes de sensibilisation et à la mobilisation sociale, 9 % au renforcement des capacités locales et 9 % à l'analyse des politiques sociales. Le programme du pays a été intégralement financé dans son ensemble et à l'échelle de chaque composante, 53 % des autres ressources ayant été mobilisées localement auprès de sources nationales. Le montant des autres ressources a dépassé les sommes prévues du fait d'un financement imprévu pour : a) les mesures prises pour faire face aux gripes aviaire et humaine et aux autres urgences locales; b) la poursuite des programmes « reconstruire en mieux » après le tsunami ayant trait à la protection de l'enfance; c) l'appui au mécanisme de récupération des coûts récemment mis en œuvre pour garantir le financement autonome des opérations de collectes de fonds locales, notamment s'agissant des dépenses du personnel. Une demande visant à augmenter de 15 millions de dollars (soit un total de 37,5 millions de dollars) le plafond approuvé pour les autres ressources affectées au programme du pays a été présentée au Conseil d'administration.

Possibilité de progrès et facteurs limitatifs

37. Parmi les contraintes les plus importantes figure l'insuffisance des capacités au niveau sous-national qui a freiné la mise en œuvre efficace des politiques. Les lacunes en matière de données, notamment s'agissant des données désagrégées, ont entravé la planification et la défense des droits des groupes marginalisés et l'appréciation des progrès sur la voie des résultats escomptés. Il faudra faire en sorte que les acteurs nationaux comprennent mieux certaines composantes du programme et s'investissent davantage dans les activités connexes, notamment en ce qui concerne les questions liées à la protection des enfants, pendant le reste de la période couverte par le programme.

Aménagements apportés au programme

38. L'examen à mi-parcours a confirmé la pertinence de la stratégie du programme actuelle et la nécessité de procéder à d'autres aménagements pour permettre à l'UNICEF de contribuer plus en amont à toutes les composantes du programme, notamment grâce à une concertation sur les mesures à prendre, à une action de sensibilisation fondée sur des données factuelles et à la fourniture d'une assistance technique spécifique en faveur de mesures novatrices qui renforcent les liens avec les partenariats régionaux et mondiaux.

39. L'examen à mi-parcours a mis en évidence un certain nombre d'aménagements intersectoriels spécifiques à apporter au programme du pays :

a) Maintenir l'accent sur l'équité et sur les groupes les plus marginalisés en veillant à ce qu'il soit tenu compte des personnes les plus vulnérables dans la programmation, dans l'action de sensibilisation et dans le suivi des progrès accomplis. Contribuer à la fourniture d'une protection sociale renforcée pour les plus vulnérables et renforcer la mise en œuvre des programmes dans la région de l'extrême sud;

b) Faciliter l'intégration des données factuelles tirées des programmes sous-nationaux et des travaux des autres partenaires dans les concertations sur l'action à mener en renforçant l'utilisation stratégique de l'évaluation, des études et de la direction du programme. Améliorer la qualité des données factuelles en renforçant les capacités nationales en matière de collecte et d'utilisation de données propres à éclairer la prise de décisions;

c) Renforcer l'appropriation nationale du programme et de ses résultats en alignant plus étroitement le plan de l'UNICEF sur les processus de planification nationaux, notamment les plans de travail pluriannuels, et en établissant des mécanismes de collaboration intersectorielle plus solides;

d) Mettre l'accent sur l'obtention de résultats satisfaisants en alignant les résultats escomptés sur les aménagements convenus, en garantissant des résultats clairs sans dévier des objectifs fixés, et renforcer les mécanismes conjoints de suivi des progrès accomplis;

e) Ajuster la démarche axée sur les provinces cibles en veillant à ce que toutes les composantes du programme soient mises en œuvre et coordonnées dans certains lieux, au nord, au nord-est et au sud, pour obtenir un effet de synergie.

40. Un certain nombre d'aménagements des composantes du programme ont été convenus, notamment un net renforcement de la participation de l'UNICEF à l'action menée dans le domaine de l'éducation.

Conclusion

41. Les résultats de l'examen à mi-parcours régional de 2009 ont souligné l'importance de la réorientation en amont des programmes stratégiques de l'UNICEF, ainsi que la nécessité cruciale d'équilibrer cette stratégie avec la prestation de services en aval dans les pays à faible revenu, tels que la République démocratique populaire lao. L'examen à mi-parcours montre aussi combien il importe de fonder la programmation et l'action de sensibilisation sur des données factuelles pour peser sur les politiques à l'égard des enfants. L'exemple de la Thaïlande illustre notamment le rôle que l'UNICEF peut jouer dans un pays à revenu intermédiaire, statut auquel de nombreux pays de la région vont rapidement parvenir.
